



FEDERATION DU BAS-RHIN
POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE

Compte rendu d'activités 2022

Table des matières

I.	Vie associative	2
1.	Conseil d'administration	2
2.	Participation aux événements et réunions de travail du réseau SAAPL	2
3.	Renouvellement des statuts des AAPPMA / FDPPMA :	2
4.	Renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA :	2
5.	Renouvellement du CA et du bureau de la fédération	3
6.	Comptes rendus d'activités des AAPPMA	4
II.	Protection du patrimoine piscicole	6
1.	Participation aux instances de planification et de consultation	6
2.	Participation aux comités de pilotage des projets de renaturation.....	6
3.	Restauration de la continuité écologique des têtes de bassins versants.....	6
4.	Restauration des annexes hydrauliques / frayères.....	7
5.	Suivi des travaux de restauration sur les cours d'eau	7
6.	Réseau de suivi thermique des cours d'eau.....	8
7.	Veille environnementale du plan d'eau de Plobsheim	9
8.	Participation à l'émergence d'un plan de gestion sur le plan d'eau de Plobsheim	9
9.	Étude de la dynamique de la population de brochet du plan d'eau de Plobsheim	9
10.	Étude de la population de loche de rivière de la RNN du Rohrschollen	9
11.	Pêches de sauvetage et d'inventaires	10
12.	Formations	11
III.	Développement du loisir pêche	12
1.	Gestion de la vente de cartes de pêche / Effectif de pêcheurs	12
2.	Cyberattaque.....	14
3.	Empoisonnement des lots de pêche.....	14
4.	Régulation du grand cormoran	14
5.	Animations et Ateliers pêche et Nature	15
6.	Garderie.....	15
7.	Renouvellement des baux de pêche du domaine public :	16
8.	Accès aux baux de pêche :.....	16
9.	Mises à l'eau	16
10.	Gestion des accès à la base nautique de l'UNAP	17
11.	Communication	18

I. Vie associative

1. Conseil d'administration

En 2022, le conseil d'administration de la fédération s'est réuni à 7 reprises, les : 16 mars, 26 avril, 23 mars, 7 juin, 14 septembre, 26 octobre et 21 décembre.

Le bureau s'est réuni à 7 reprises, les : 05 avril, 22 avril, 31 mai, 29 juin, 27 juillet, 24 août et 19 octobre.

2. Participation aux événements et réunions de travail du réseau SAAPL

La fédération était présente :

- A l'assemblée générale ordinaire de la fédération Nationale de la Pêche en France à Paris.
- A l'assemblée générale de l'Association Régionale des fédérations du Grand Est.
- A l'assemblée générale de l'Union de Bassin Rhin Meuse
- A l'assemblée générale de l'Union Réciprocitaine du Nord Est.
- A l'assemblée générale ordinaire de la fédération du 68.

Dans le cadre de la coordination et la mutualisation régionale, nos élus et salariés ont également participé à un certain nombre de réunions de travail organisées par l'ARGE et l'UBRM :

- Réunion des directeurs
- Réunion des agents de garderie
- Réunion du personnel administratif
- Réunion du personnel technique
- Réunion du personnel en charge du développement et des animations

3. Renouvellement des statuts des AAPPMA / FDPPMA :

Initialement prévus avant fin septembre 2020, le renouvellement des statuts des AAPPMA et fédérations départementales a eu lieu durant l'automne 2021.

A ce jour, 112 AAPPMA et la fédération départementale ont assurés l'exercice. La Direction Départementale des Territoires a validé l'ensemble des statuts remis. Cependant, reste encore en suspens la validation de ces nouveaux statuts auprès des tribunaux de proximité. En effet, les statuts-type n'étant pas conformes au droit local, une modification doit encore être assurée par la fédération départementale avant envoi final aux tribunaux.

4. Renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA :

Reportées en 2020 en raison de la pandémie, les élections des conseils d'administrations des AAPPMA ont eu lieu au cours du dernier trimestre de l'année 2021.

Les salariés de la fédération ont été fortement mobilisés au cours du premier trimestre 2022 pour assister les AAPPMA dans leurs démarches administratives.

Malgré la désaffection générale du bénévolat, 112 des 117 AAPPMA sont parvenues à trouver des volontaires pour assurer la pérennité de nos associations locales.

5. Renouvellement du CA et du bureau de la fédération

Lors d'une Assemblée Générale électorale en date du 19 mars 2022, les délégués de droit et élus des AAPPMA (123 électeurs) du département du Bas-Rhin ont été légalement convoqués pour assurer l'élection des membres du conseil d'administration de la fédération du Bas Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Ont été élus pour la mandature 2022/2027 les administrateurs suivants :

Monsieur BRUNSCHWILLER Claude – AAPPMA de Chatenois
Monsieur EPPINGER Mickael – AAPPMA de Schweighouse sur Moder
Monsieur GERBER Martin – AAPPMA de Seltz
Monsieur HILD Patrick – AAPPMA de Gamsheim
Monsieur JOCHEM Henri – AAPPMA de Obermodern
Monsieur KOEBEL Jean Claude – AAPPMA de Betschdorf
Monsieur KONRATH Alfred – AAPPMA de Brumath
Monsieur MATHIEU Patrick – AAPPMA de la Magel
Monsieur PFLEGER Guy – AAPPMA de Rhinau
Monsieur REHM Bernard – AAPPMA de Lipsheim
Monsieur REINBOLD Patrick – AAPPMA de Artolsheim
Monsieur SCHMITT Alain - AAPPMA de Schweighouse sur Moder
Monsieur VINCENT Éric – AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche
Madame VOGT Brigitte – AAPPMA d'Eckbolsheim
Monsieur VOM SCHEIDT Andréas – AAPPMA Strasbourg 1897

Le mercredi 23 mars, les membres du conseil d'administration nouvellement élus se sont réunis pour élire le Président et son bureau pour la mandature 2022/2027.

Est élu pour la mandature 2022/2027 le bureau suivant :

Président : Monsieur Patrick MATHIEU
1er Vice-Président : Monsieur Andréas VOM SCHEIDT
2ème Vice-Président : Monsieur Éric VINCENT
Trésorier : Monsieur Bernard REHM
Trésorier Adjoint : Madame Brigitte VOGT
Secrétaire : Monsieur Alain SCHMITT
Secrétaire Adjoint : Monsieur Henri JOCHEM

6. Comptes rendus d'activités des AAPPMA

Conformément à l'article 38 des statuts des AAPPMA, chaque association a l'obligation annuelle de rendre compte de ses activités et de ses finances au préfet sous couvert de sa fédération départementale. Ce bilan annuel doit être transmis au cours du premier trimestre de l'année suivante, soit **au plus tard le 31 mars 2023**.

Dès 2023, pour l'exercice 2022, les services de la DDT n'accepteront plus que les seuls comptes rendus renseignés au travers du fichier informatique mis à disposition par la fédération départementale.

Pour aider les associations dans ces démarches, un tutoriel vidéo reprenant étape par étape le renseignement des données sur le fichier informatique a été transmis début janvier 2023. Des bénévoles ressources, déjà aguerris à l'utilisation du tableur, leur ont été proposés pour leur venir en aide.

Au 03 mars 2023, seulement 20 AAPPMA ont rendu un CR conforme, et 6 AAPPMA ont rendu un CR non conforme.

Le bilan provisoire des comptes rendus d'activités des AAPPMA pour 2022 est le suivant :

Surveillance et protection (Actions de protection, Garde pêche) :

Ces 26 AAPPMA ont effectué 4934 heures de bénévolat et ont investi 109 607.56€ pour la protection du milieu aquatique. Elles ont déclaré avoir 19 gardes pêche qui ont réalisé 957 tournées de surveillance.

Actions de développement (Manifestations) :

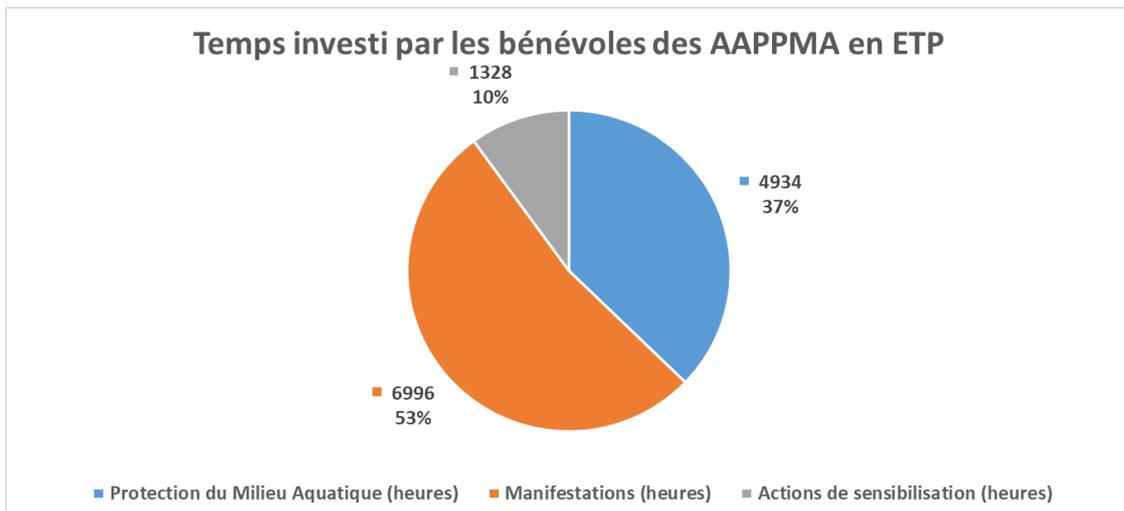
Les manifestations de promotion et de développement du loisir pêche organisées par les AAPPMA représentent 6996 heures de bénévolat.

Informations, Formation, Education à l'Environnement :

Les actions de sensibilisation (APN, intervention auprès des écoles...) réalisées par les AAPPMA représentent 1328 heures de bénévolat.

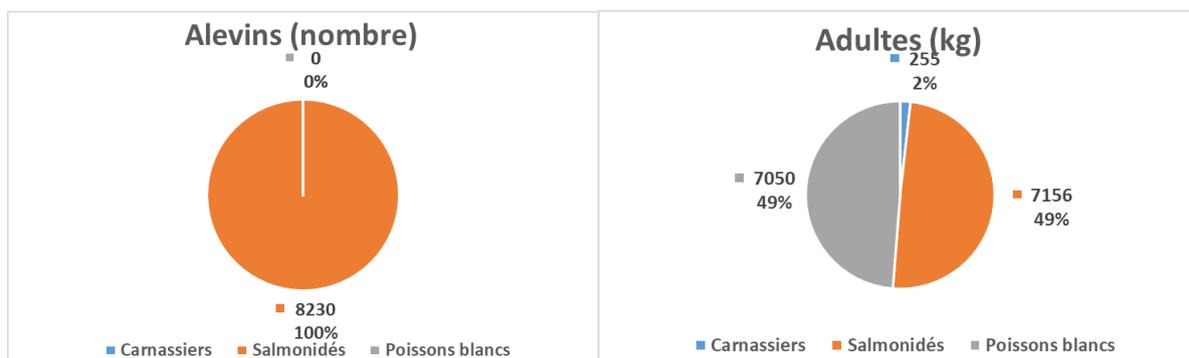
Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche :

17 AAPPMA déclarent informer leurs adhérents, que ce soit par leur site internet, réseau sociaux, mailing, dépliant ou document papier, panneaux d'information, affichage, ou par la presse.



Gestion piscicole :

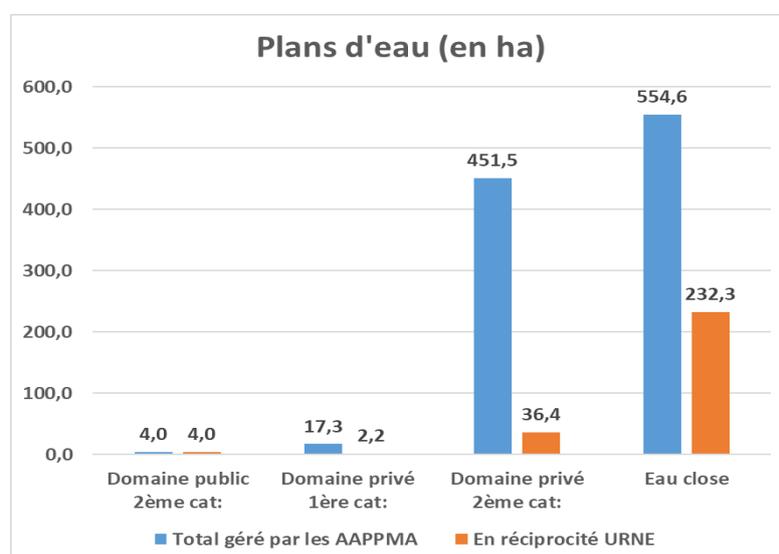
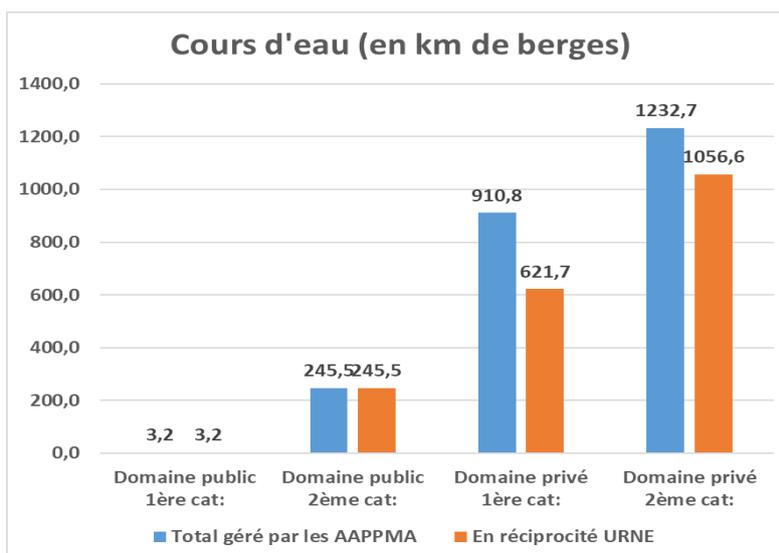
Ces 26 AAPPMA ont déversé 8 230 alevins et 16 908 kg de poissons dans les cours d'eau et plans d'eau du département, ce qui représente 1,93 kg de poissons par pêcheur.



Réciprocité :

83 AAPPMA adhèrent à la réciprocité interfédérale URNE.

Les lots de pêche se répartissent de la manière suivante :



II. Protection du patrimoine piscicole

1. Participation aux instances de planification et de consultation

Du fait de son statut d'association de protection de la nature, la fédération de pêche est partie prenante d'un certain nombre d'instances de planification et de consultation. Ainsi, elle participe régulièrement :

- Aux réunions du conseil d'administration et au comité de bassin à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- Différentes réunions des SDAGE, SAGE et COGEPOMI, CLE
- Aux réunions des commissions de gestion des réserves naturelles d'Offendorf, de Rhinau, du Delta de la Sauer, d'Erstein, du Champ du Feu, du Rohrschollen et de la Robertsau
- Au comité consultatif de l'Arrêté de Protection de Biotope du plan d'eau de Plobsheim
- Et enfin à la représentation mensuelle de la fédération aux réunions du CODERST.

2. Participation aux comités de pilotage des projets de renaturation

Acteur majeur de la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, la fédération de pêche fait valoir son expertise technique au sein des comités techniques et comités de pilotage des projets de renaturation des milieux aquatiques menés par les collectivités locales sur tout le territoire. A titre d'exemple, les élus et les techniciens ont participé en 2021 aux comités de pilotage des projets de trame verte et bleu de la communauté de commune de la vallée de la Bruche, de la restauration des boucles de la Sauer à Beinheim ou encore de la renaturation de la Basse-Moder. Dans le cadre du partenariat qui lie les deux structures, la fédération de pêche et le SDEA se rencontrent régulièrement pour coordonner leurs actions.

Tout au long de l'année, nous sommes régulièrement sollicités par différents partenaires et collectivités pour participer à des réunions de Copil (= Comité de Pilotage), comités consultatifs en lien avec la restauration des milieux aquatiques. Ces réunions nous permettent d'apporter notre appui technique en amont des projets engagés par ces structures. On peut citer Copil continuité écologique sur la haute Zorn, sur l'Eichel, sur la haute vallée de la Bruche, réunion relative à l'étude de faisabilité pour la restauration écologique des cours d'eau sur la plaine d'Alsace, Copil travaux de déviation de Chatenois, Copil canal du Rhône au Rhin déclassé, comités consultatifs des réserves naturelles, Copil trame verte et bleue sur la haute vallée de la Bruche.

3. Restauration de la continuité écologique des têtes de bassins versants

Les études et projets sur la thématique de la restauration de la continuité écologique se poursuivent sur le bassin Giessen-Liepvrette et de la Bruche.

Les élus municipaux du bassin Giessen ont été rencontrés et sensibilisés au projet de la fédération, les premiers contacts avec des propriétaires privés vont être engagés pour, nous l'espérons, programmer un démarrage de travaux en 2024.

Sur le bassin de la Magel, le plus avancé, le bureau d'étude en charge d'élaborer les scénarios d'aménagement, a rendu son travail. Pour chacun des cinq ouvrages étudiés, la complexité et les contraintes identifiées sont différentes. Il s'agira là, au travers de discussions et de négociations de trouver LA solution technique qui permettra à chacun d'en ressortir gagnant.

Dans le même élan, un nouveau projet de continuité écologique a été engagé sur le ruisseau de la Climontaine. Près d'une quinzaine d'ouvrages entravent aujourd'hui la libre circulation du poisson ainsi que le transit sédimentaire. Pour ce projet, les élus concernés ont déjà été approchés afin de les sensibiliser à cette thématique. 2023 sera consacrée à lancer l'étude de faisabilité.

4. Restauration des annexes hydrauliques / frayères

Projet de restauration d'une frayère sur la gravière Epple de Seltz

Préparation d'un cahier des charges en vue de l'engagement d'une étude de faisabilité sur la restauration du Hot, dernière grande annexe hydraulique de la Sauer, communes de Seltz-Munchhausen. Portage du projet et participation financière de la fédération à faire valider par le CA.

Intervention auprès de service de l'III pour la restauration de deux bras de l'III à Ostwald. Projet porté par le Service de l'III et programmés pour 2023.

Visite de terrain des annexes hydrauliques de la Zorn entre Brumath et Hochfelden. Identification des potentialités des sites. Arbitrage à venir en 2023 pour le portage des projets entre le SDEA et la FDPPMA.

5. Suivi des travaux de restauration sur les cours d'eau

Depuis 2019 la fédération a mis en place un programme de suivi et d'évaluation des travaux de restauration sur les cours d'eau du département. Pour cela plusieurs indicateurs sont suivis : le peuplement de macro-invertébrés, le peuplement piscicole et la diversité des habitats. Un état des lieux est réalisé avant travaux et une actualisation des données trois ans après les travaux. L'analyse de résultats après travaux permet de voir si les travaux ont permis d'atteindre leurs objectifs et, le cas échéant, de formuler de nouvelles préconisations pour l'amélioration de l'état écologique.

En 2022, un état des lieux avant travaux a été réalisé à l'amont et à l'aval de quatre ouvrages sur la Magel, dans le cadre d'un projet de restauration de la continuité écologique.

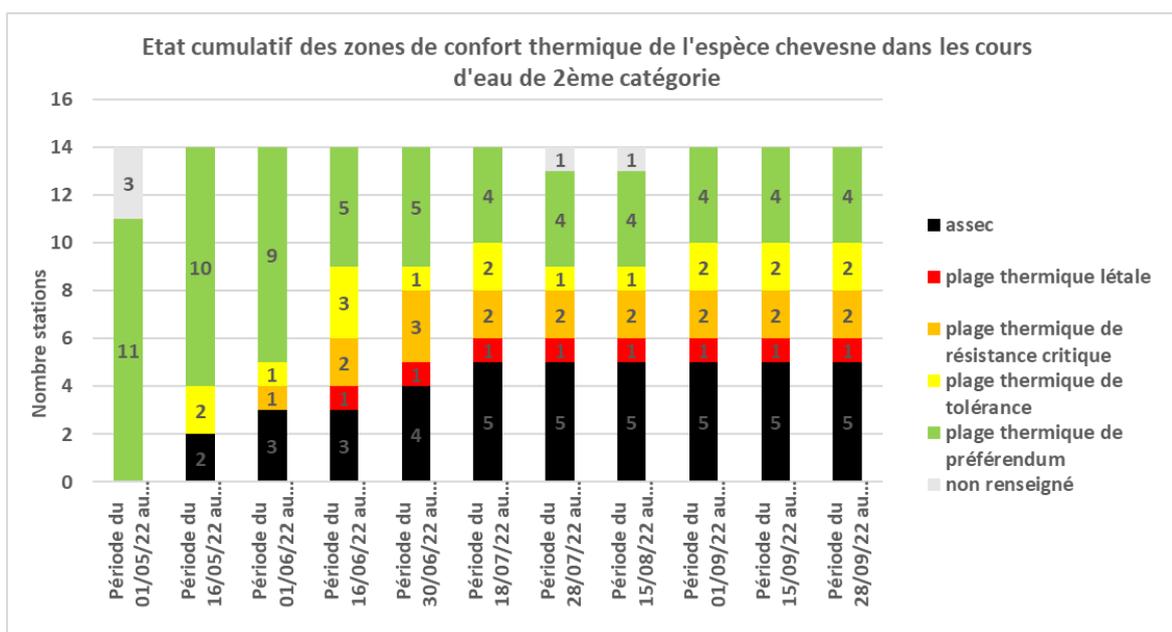
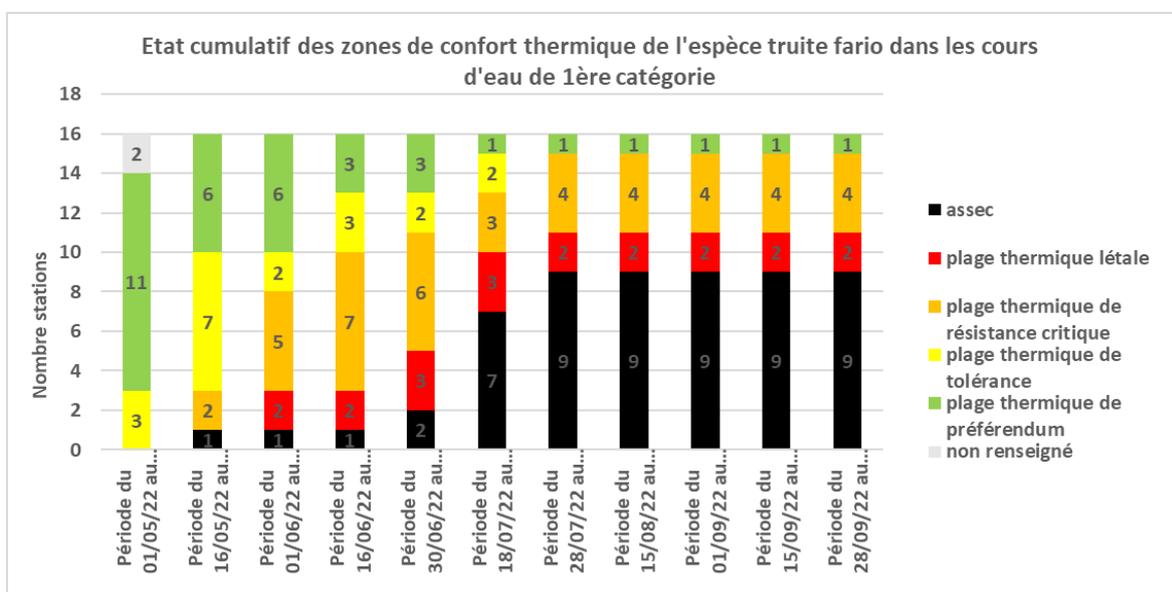


Un suivi après travaux a été réalisé sur la Zorn à Saverne, suite à la mise en place d'épis de diversification en 2019, qui a abouti à la formulation de préconisations afin d'améliorer l'efficacité des épis.

Dans le cadre de ce projet nous avons accueilli au printemps 2022, Ana ALMEIDA, stagiaire en M1 à l'Université de Lyon, qui a apporté un soutien indispensable à l'équipe technique pour les phases de terrain, de détermination des invertébrés au laboratoire et de traitement des données.

6. Réseau de suivi thermique des cours d'eau

Depuis 2020, la fédération déploie un réseau d'enregistreurs thermiques dans les cours d'eau bas-rhinois afin d'en mesurer la température et d'en évaluer les conséquences sur la faune piscicole. Ainsi, du 15 mai au 15 octobre, 30 stations de mesures font l'objet de relevés bimensuels qui donnent lieu à une communication. Celle-ci, synthétisée sous forme de fiches navettes, est réalisée auprès de l'ensemble du réseau associatif pêche du Bas-Rhin, mais aussi auprès de tous les partenaires techniques et financiers de la FD. Mis en avant à l'occasion des Comités de la Ressource en Eau organisés par la Préfecture lors des situations de sécheresses, les résultats des 11 campagnes de relevés thermiques reflètent l'état de santé des poissons au regard de la température. Cet état des lieux régulier apporte au gestionnaires de la ressource en eau des éléments de décision qui influent sur les mesures de restrictions des usages de l'eau à mettre en œuvre afin de protéger la ressource dans les situations estivales critiques. Jusqu'alors invitée à ces comités à titre consultatif, la fédération est en instance d'y être présente en qualité de rapporteur officiel pour l'année 2023, au même titre que Météo France, l'OFB ou la DREAL. Cette entrée très probable serait une petite victoire pour faire entendre la voix des pêcheurs dans les décisions publiques.



7. Veille environnementale du plan d'eau de Plobsheim

En 2016, le plan d'eau de Plobsheim a connu une importante mortalité piscicole. Durant les deux années qui ont suivi la fédération a réalisé une étude afin d'essayer de déterminer les origines de cette mortalité et de mieux comprendre le fonctionnement du plan d'eau. Depuis 2019, une veille environnementale est mise en place tous les étés sur plan d'eau afin de mieux connaître son fonctionnement et de suivre son évolution. En parallèle de la veille écologique, une nouvelle cartographie de la végétation aquatique du plan d'eau a été réalisée au cours de l'eau 2022. Son objectif est de suivre l'évolution des communautés végétales du plan d'eau, ses causes et ses conséquences sur la faune aquatique.

8. Participation à l'émergence d'un plan de gestion sur le plan d'eau de Plobsheim

Le plan d'eau de Plobsheim est un écosystème riche, qu'il est nécessaire de préserver. Dans ce cadre, nous avons accueilli au printemps 2022, Gaël GOGNIES, en stage de fin d'études d'ingénieur à l'ENSAIA, sur la thématique « Veille environnementale du plan d'eau de Plobsheim, vers l'émergence d'un plan de gestion ». L'objectif de son stage était de participer au recueil et au traitement des données de la veille environnementale 2022 ainsi que de réaliser une synthèse des connaissances sur le plan d'eau et des enjeux de gestion futur. Son travail s'est basé sur des données bibliographiques, des enquêtes et des entretiens auprès des différents usagers et acteurs de la gestion du plan d'eau de Plobsheim. Son travail servira de base à la mise en œuvre d'un futur plan de gestion sur le plan d'eau, qui sera porté par l'Eurométropole de Strasbourg. La fédération y prendra part en tant que membre de la future commission technique.

9. Étude de la dynamique de la population de brochet du plan d'eau de Plobsheim

Le plan d'eau de Plobsheim est un site important pour la biodiversité aquatique mais aussi pour la pêche, notamment celle du brochet. En 2021, la fédération a lancé un suivi de la population de brochet du plan d'eau. Celle-ci a pour objectif de déterminer l'évolution dans le temps de la population de brochet du plan de Plobsheim, de sa dynamique et de son taux de croissance, à travers une démarche participative incluant les pêcheurs. Un appel aux volontaires a été lancé et 25 pêcheurs contributeurs ont participé à l'étude en 2021-2022. En tout, ce sont les données de 151 parties de pêches et plus de 1000 écailles de poissons qui ont été recueillies au cours de l'année de pêche. L'étude s'est poursuivie pour l'année 2022-2023 et sera reconduite en 2023-2024 afin d'obtenir des données complémentaires. Nous remercions l'ensemble des pêcheurs contributeurs pour leur implication, sans laquelle cette étude n'aurait pas été possible.

10. Étude de la population de loche de rivière de la RNN du Rohrschollen

L'île du Rohrschollen abrite une des rares populations de loches de rivière du département. L'espèce est classée comme « vulnérable » sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Dans ce cadre la fédération a décidé, en 2021, de mener une étude de la population loche rivière de cette île. Le protocole comprenait la réalisation d'une campagne de prélèvement d'ADN environnementale (=ADNe) sur plusieurs secteurs du réseau hydrographique de l'île afin de localiser les secteurs où l'espèce est présente, la réalisation de pêches d'inventaires afin d'estimer les effectifs et enfin la caractérisation des habitats où des individus ont été capturés. Les campagnes de prélèvement ADNe se sont déroulées au printemps 2021, avec un retour des analyses à l'automne 2021. Pour des raisons météorologiques, les pêches d'inventaires n'ont pas pu être réalisées à l'automne 2021 et ont été décalés à l'automne 2022. Cette étude permet d'apporter des informations complémentaires sur la population de rivière de l'île, et ainsi d'œuvrer pour une meilleure conservation de l'espèce, en lien avec le plan de gestion de la RNN porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

11. Pêches de sauvetage et d'inventaires

2022 a encore été une année chargée en pêches de sauvetages et d'inventaires. Que ce soient dans le cadre de travaux de chômage sur les canaux, que pour le compte de collectivités lors de travaux de restauration, les interventions ont été nombreuses.

Sur le volet des sondages piscicoles, nous avons assuré un bon nombre de pêches d'inventaire :

- Pêches sur notre propre réseau de suivi de stations
- Pêches avant travaux dans le cadre de la continuité écologique sur la Magel
- Pêches avant travaux sur le canal du Rhône au Rhin pour la Région Grand Est, avant remise en activité du canal
- Pêches dans le cadre du Live Biocorridors dans les Vosges du Nord
- Pêche après travaux sur la Zorn à Saverne, à la suite de l'implantation de déflecteurs en 2019
- Pêches de suivi après travaux pour la déviation de Chatenois
- Pêches d'inventaires dans la réserve naturelle du Rohrschollen pour la ville de Strasbourg

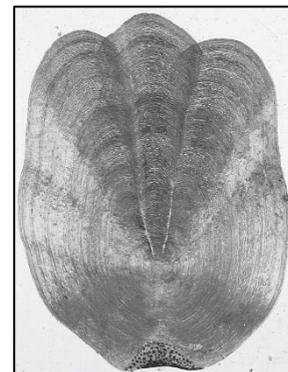


Au total, ce sont une trentaine de journées (environ 180 hommes/jour) qui ont été consacrées à réaliser ces interventions et suivis, plusieurs dizaines de jours ont été réservés à la rédaction des comptes rendus dédiés.

12. Formations

Scalimétrie :

Deux salariés de la FD, Marie DENIS et Julien LOUVIOT, ont pu s'initier à la scalimétrie lors d'une cession de formation encadrée par le bureau d'études SCIMABIO dispensée du 18/10 au 20/10/2022. Prélèvement d'écaillés, préparation des échantillons et lecture de l'âge des poissons de différentes espèces (ombre commun, perche fluviatile, saumon atlantique, brochet et chevesne) font désormais partie des compétences du personnel de la fédération.



Partenariat ENGEEES

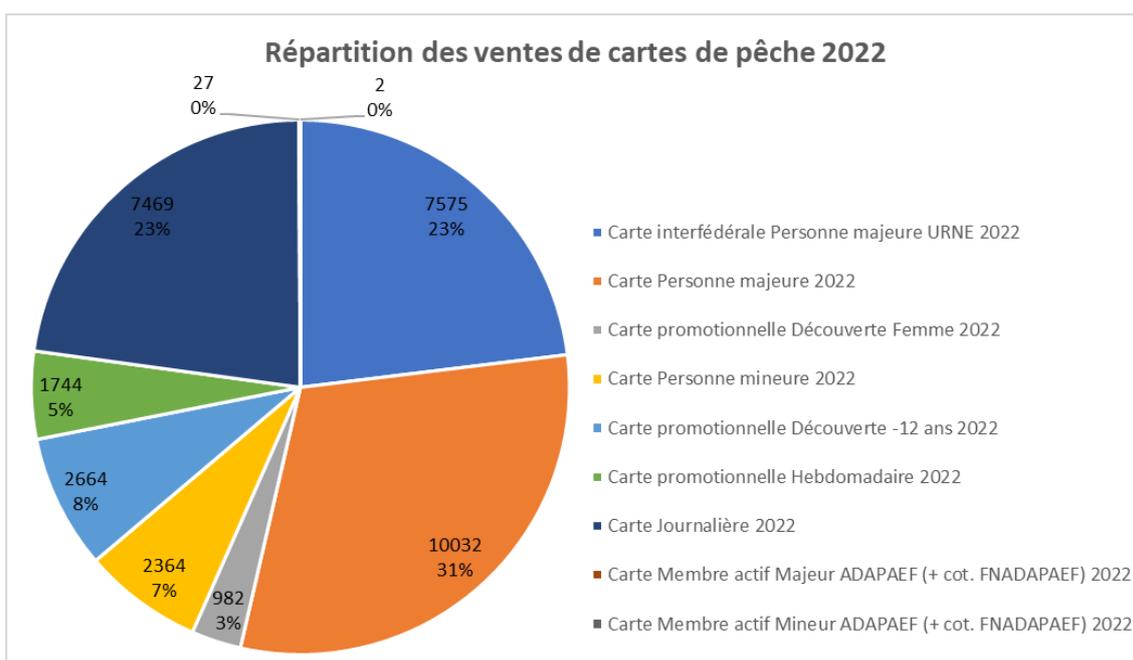
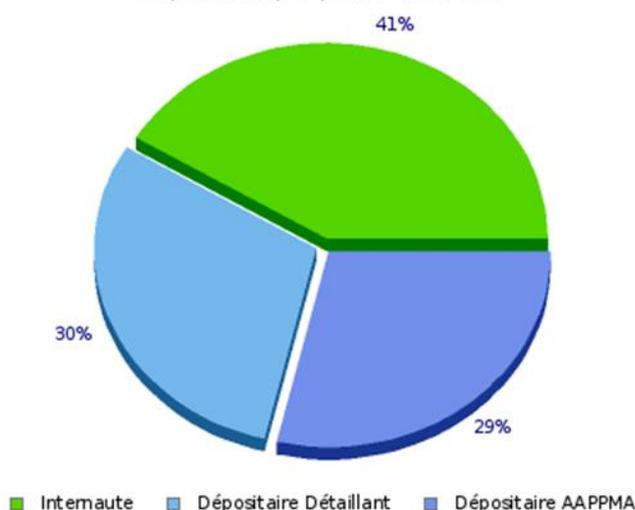
Comme chaque année, une journée de formation a été dispensée aux étudiants de l'ENGEEES, école d'ingénieurs de Strasbourg. Au programme, participation à un inventaire piscicole sur un cours d'eau des Vosges du Nord puis familiarisation avec l'interprétation de données piscicoles. Ce sont une centaine d'étudiants qui participent chaque année à cette journée sur le terrain.

III. Développement du loisir pêche

1. Gestion de la vente de cartes de pêche / Effectif de pêcheurs

Il en est ainsi depuis la mise en œuvre de la dématérialisation des cartes de pêche, la fédération assure au niveau départemental la collecte des informations tarifaires des AAPPMA, leur saisie sur le site www.cartedepeche.fr et la mise à jour des informations du site. Elle est également garante du fonctionnement technique de la plateforme d'administration admin.cartedepeche.fr pour tous les utilisateurs, AAPPMA, dépositaires ou pêcheurs, assure une assistance technique à l'utilisation de la plateforme et répond aux nombreuses demandes d'informations reçues par mail ou téléphone. Cette activité est particulièrement sensible lors des fortes périodes de vente de cartes (mars et mai) et dans la phase préparatoire au lancement de la nouvelle saison (octobre à décembre). Mais la vente des cartes et l'assistance technique impactent également l'activité de la FD tout au long de l'année. Enfin, en tant que dépositaire de cartes pour l'ensemble des AAPPMA bas-rhinoises, la FD a procédé à l'établissement de près de 130 cartes, et a réalisé l'envoi postal de plus de 300 autres.

Répartition par points de vente



Classement national des ventes de cartes 2022 des 15 1^{ers} départements :

Commandes Placées des 15 meilleurs départements (> à 23000 cartes)				
Année 2022			Année 2021	
Ventes par Départements au	31-déc.-2022 inclus		31/12/2021 inclus	N-1
Maine et Loire	35 160	1	34 813	347
Saône et Loire	34 962	2	33 385	1 577
Bas-Rhin	32 882	3	29 121	3 761
Vendée	31 408	4	33 775	-2 367
Loire-Atlantique	31 263	5	32 853	-1 590
Isère	30 979	6	31 374	-395
Gironde	30 029	7	30 149	-120
Haute-Savoie	29 850	8	30 308	-458
Nord	29 454	9	27 577	1 877
Ain	28 914	10	30 108	-1 194
Haute-Garonne	26 648	11	28 657	-2 009
Landes	25 646	12	27 053	-1 407
Pas de Calais	25 627	13	23 970	1 657
Savoie	24 454	14	24 691	-237
Côte-d'Or	23 030	15	23 011	19

Origine des ventes de cartes 2022 :

Origine ventes	Nombre de cartes vendues	Pourcentage
autres pays	334	1,016%
Allemagne	13886	42,230%
France dpt 67	18159	55,528%
France autres dpts	503	1,226%
TOTAL ventes 2022	32882	100,00%

2. Cyberattaque

Le 06 octobre dernier, la FNPF nous informait par circulaire d'une cyberattaque subie par le site www.cartedepêche.fr le 08 septembre 2022. Cette attaque fut immédiatement bloquée par l'équipe sécurité d'Eolas, mais des données ont potentiellement pu être usurpées (données personnelles des adhérents, RIB des AAPPMA, FD et dépositaires, informations de commandes...). Aussi une déclaration auprès de la CNIL pour violation de données personnelles a été faite dans les meilleurs délais. A noter que l'ensemble des transactions bancaires étant protégées par les sites sécurisés SystemPay et PayZen, elles n'ont pas fait l'objet de cette cyberattaque. Tous les accès administrateurs ont été modifiés et les clés de sécurité avec les banques changées.

Afin de renforcer la sécurité du site, l'ensemble des mots de passe des adhérents ont également été modifiés et chaque compte adhérent doit désormais être lié à une adresse Email unique. Cette adresse unique aura notamment pour but, dans le cadre de l'évolution du site de vente attendue pour juin 2023, de permettre la confirmation de l'identité des opérateurs lors de modifications réalisées sur le back-office. Cette opération de mise à niveau de la sécurité du site cartedepêche.fr a fortement impacté l'activité de la fédération à l'automne 2022, nécessitant l'implication de plusieurs agents pour collecter, saisir et mettre à jour les données du site.

3. Empoisonnement des lots de pêche

La fédération de pêche soutient par des subventions les empoisonnements assurés par les AAPPMA. Ces subventions prennent deux formes :

- Une subvention alevinage, ouverte à tous, prenant en charge 50% des empoisonnements en alevins (truite, ombre, brochet, sandre...) sur les eaux libres. Attention, la demande de subvention doit être envoyée avec le plan d'alevinage pour validation avant commande.
- Une Subvention empoisonnement pour les AAPPMA membres de l'URNE et du bassin à hauteur de 5000 € par bassin (prise en charge de 50% de la facture avec une subvention maxi de 5000€ par bassin).

La fédération a également procédé à une immersion de 400 kg de truites arc-en-ciel dans le parcours mouche de Plobsheim et de 600 kg de truites fario dans le contre-canal entre Schœnau et Rhinau.

4. Régulation du grand cormoran

En date du 1er octobre 2022 est paru un nouvel arrêté ministériel fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2022-2025. Celui-ci modifie profondément les dispositions de l'arrêté précédent (période 2018-2022) et se traduit par une réduction drastique des possibilités de tir de régulation pour les AAPPMA.

Ainsi, les tirs sont désormais interdits sur les eaux libres d'une part, et ne sont plus autorisés que sur les eaux closes disposant du statut de pisciculture d'autre part, ce qui n'est pas le cas de la grande majorité des pièces d'eau de nos associations. Dans ce cadre, seule l'AAPPMA de Holtzheim a pu, en justifiant du statut de pisciculture de ses étangs, bénéficier d'une autorisation de tir pour la saison 2022/2023.

Sur ce modèle, il est projeté au printemps 2023 d'accompagner les AAPPMA dans leurs démarches administratives auprès de la DDT afin d'obtenir le classement de leurs étangs en pisciculture, préalable indispensable pour bénéficier d'une autorisation de tirs.

5. Animations et Ateliers pêche et Nature

Animations

La sensibilisation du jeune public à la découverte et à la protection du milieu aquatique est une mission importante de notre structure. Notre équipe d'animation réalise au cours de l'année des interventions en milieu scolaire, dans le cadre des activités périscolaires ou encore lors de classes vertes en collaboration avec les écoles et les centres d'initiation à la nature du département. Par le biais de ce compte rendu d'activité nous tenons à remercier les AAPPMA qui mettent à disposition des enfants leurs lots de pêche.

Initiation

Les pessimistes disent que la pêche se meurt. Aux vues des succès que rencontrent les opérations d'initiation à la pêche, cela semble difficile à croire ! En 2022 encore, l'Atelier Pêche et Nature de la fédération a fait le plein.

Perfectionnement

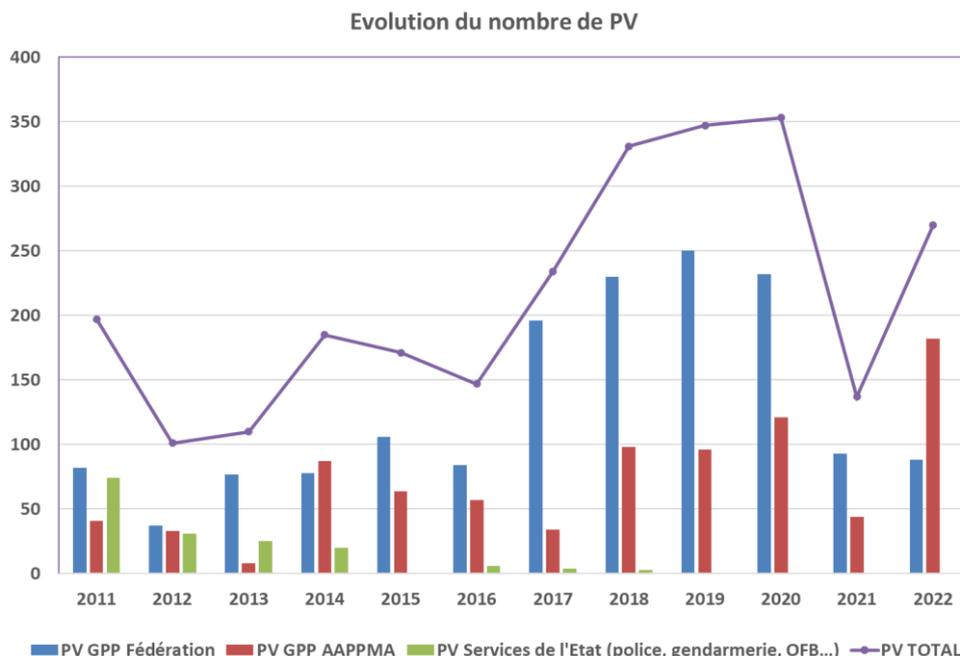
Nouveauté 2022, la fédération a proposé aux adultes et adolescents des stages de perfectionnement à différentes techniques : pêche de l'aspe aux leurres, pêche du silure, pêche des écrevisses...

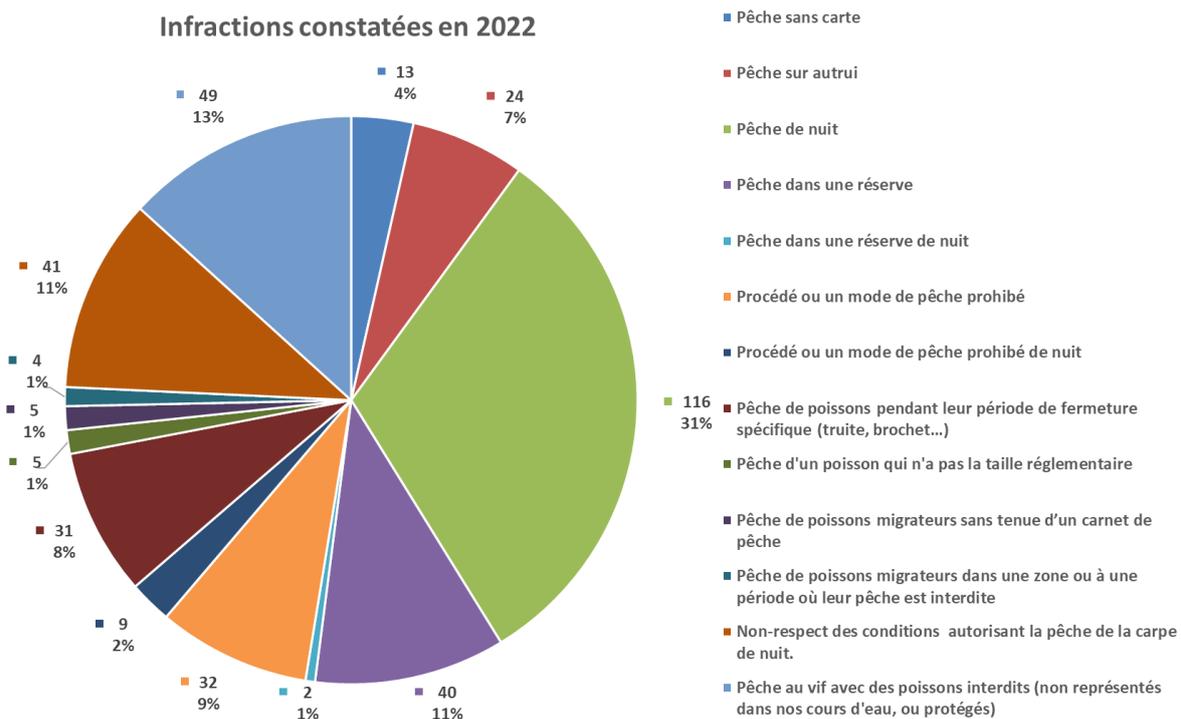
6. Garderie

En 2022, les gardes pêche particuliers ont encore témoigné de leur engagement par leur présence régulière sur le terrain : 279 tournées ont été réalisées par les 18 gardes de la fédération, pour environ 1600 pêcheurs contrôlés. Durant l'année passée, il a été dressé 270 procès-verbaux dont 132 par des gardes pêche particuliers de la fédération et 138 par des gardes pêche particuliers des AAPPMA.

Il faut souligner que ce travail est réalisé avec une grande rigueur par des bénévoles.

Par ailleurs, la fédération a organisé en novembre 2022 une nouvelle session de formation à l'attention de nouveaux gardes-pêche : 14 nouveaux gardes ont été formés.





7. Renouvellement des baux de pêche du domaine public :

En 2022, la fédération de pêche a préparé avec les gestionnaires du domaine public fluvial (Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace), les cahiers des charges pour la période 2023-2027. Afin d'éviter, les problèmes de règlements des baux de pêche avec le trésor public, la fédération s'est portée locataire de l'ensemble des lots de pêche du domaine public. Un accord de jouissance pourra être signé entre la fédération et la AAPPMA riveraines, notamment afin que leurs gardes pêche particuliers puissent en assurer la surveillance.

Parallèlement, l'arrêté préfectoral portant création des réserves de pêche a également été renouvelé pour la même période. Il n'y a pas de grande modification des réserves, mais afin de simplifier la visualisation sur le terrain des limites de réserves par les pêcheurs comme les agents verbalisateurs certaines ont vu leur linéaire légèrement augmenté pour coïncider avec des éléments visibles sur le terrain (Escalier, ouvrages...).

Le panneautage des lots et réserves de pêche du domaine public sera réactualisé au courant du premier semestre 2023.

8. Accès aux baux de pêche :

Afin de permettre aux pêcheurs d'accéder au Rhin via les routes gérées par VNF, la fédération de pêche a mis en place une application de traitement des demandes d'autorisation de circuler. En 2022, plus de 1300 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

9. Mises à l'eau

Pour permettre l'accès en barque au domaine public fluvial, la fédération de pêche s'est rapproché des collectivités locales pour tenter de permettre l'accès aux rampes existantes et de créer de nouveaux équipements. Si sur le Rhin, EDF et VNF restent encore en attente des retours de l'Armée pour les rampes militaires, sur l'Ill la situation évolue très favorablement. Ainsi, durant le premier trimestre 2023 deux mises à l'eau vont voir le jour à Erstein et Benfeld. 3 autres rampes sont en projet entre Nordhouse et Strasbourg.

10. Gestion des accès à la base nautique de l'UNAP

Nouveauté en 2022, le parking bateau géré par la fédération s'est agrandi avec un second emplacement face à la deuxième mise à l'eau. Aujourd'hui nous pouvons proposer 62 places de parking. Une signalétique avec numérotation des places a vu le jour. Cette dernière permet d'une part de sécuriser la place de parking à chaque utilisateur et de faciliter les contrôles.

Une mise à jour du règlement intérieur de la base nautique a été faite par l'UNAP avec entre autres un plan de la base et des zones de navigations.

En 2022, 132 personnes sont venues sur place dans les locaux de la fédération pour renouveler leur adhésion ou s'inscrire, 266 personnes sont passées par le site internet et 4 personnes ont fait leur demande par courrier.

Quelques chiffres à retenir pour 2022 :

- **347 renouvellements d'adhésions**
 - **55 nouvelles adhésions, dont 25 adhésions uniquement avec un badge sans bateau (*bateau partagé et/ou pêche à pied*)**
 - **60 Places de parking occupées**
- SOIT AU TOTAL : 402 Adhérents dont 376 avec une embarcation.**



11. Communication

Cette année, de nombreuses activités de communication ont pu être opérées. L'un des sujets majeurs a été la refonte de notre site internet afin de le rendre plus cohérent visuellement et plus facile d'utilisation pour nos pêcheurs. Avant toute chose, l'ensemble des réalisations graphiques ont été opérées en cohérence avec notre charte graphique ainsi que sa déclinaison mise en place au cours de l'année. Voici l'ensemble des opérations qui ont pu être menées cette année :

Communication interne : réalisation de cartes de visite, signalétique murale, ajout d'outils facilitant le travail au quotidien des agents de la fédération ou encore réalisations graphiques sur demande ont permis de bénéficier d'une amélioration de la fluidité des échanges entre les agents mais également une communication en interne plus aboutie.

Communication externe : La réalisation du guide de pêche 2023 qui a demandé un réaménagement graphique complet permet une lisibilité plus optimale que le précédent, une campagne d'affichage animation, la restructuration visuelle de notre totem extérieur, de l'e-mailing avec élargissement des contacts (de 120 à 600 contacts), la gestion du réseau social Facebook (**77** post cette année - **+206** j'aime, **9013** visites sur la page, **105 652** vues des contenus de la fédération), la mise en page semi-mensuelle du suivi thermique des cours d'eau, du montage vidéo, la réalisation d'un visuel affiché dans les Estivales 2022 qui a permis de toucher de nouvelles cibles et de bénéficier d'une augmentation des cartes hebdomadaires de **65%** (1080 à 1700), ou encore la présence sur des salons du monde de la pêche. De plus, la présence et la main forte sur le terrain lors d'opérations diverses ont pu permettre d'alimenter notre photothèque et de disposer ainsi de plus de matière pour vulgariser nos activités/actions.

Cette année, la fédération du Bas-Rhin enregistre un gain de **12%** de cartes achetées au total par rapport à l'année dernière.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 67

Pêcher

Partager

LA PÊCHE PARTOUT, POUR TOUS !

2 400 km de cours d'eau, **2 500** ha de plans d'eau

+60 espèces de poissons et écrevisses

+200 animations découverte dans notre département

Découvrez le loisir pêche !

cartedepeche.fr / 03 88 10 52 20

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 67

Espèces : Truite fario/Chevesne

2022
RESEAU DEPARTEMENTAL DE SUIVI THERMIQUE DES COURS D'EAU DU BAS-RHIN
Campagne n°8 du 15 août au 31 août 2022

Avec le soutien de **Grand Est** ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 67